

Compte rendu sommaire du conseil municipal
Séance du 26 Janvier 2012 à 20 h 30

PRESENTS : Pierre Goubet, Jean-Claude Lazzaroni, Françoise Roy, Evelyne Guillet, Robert Resta, Robert Roche, Marc Micoud, Lydie Pons, Robert Turgis, Marc Pelardy, Claude Charton, Muriel Brugnot, Benoit Doré, Yves Roux, Michel Becavin, Greta Carreras et Gilles Vialland.

EXCUSES : Pierre Commarmot (procuration à Eveline Guillet), Catherine Briday (procuration à Marc Micoud), Jacqueline Accardo (procuration à Muriel Brugnot), Marie Girot (procuration à Gilles Vialland) et Ludwina Cumin (procuration à Françoise Roy).

ABSENTS : Jacques Etoyan, Jocelyne Chagnon, Patricia Cluzel, Sabrina Derras et Mathieu Morel.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Muriel Brugnot comme secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2011

Il convient de rajouter le mot « transmis » au paragraphe 5b) Choix du mode de gestion pour le service de la restauration municipale : un rapport sur les modes de gestion a été transmis aux conseillers.

Le compte rendu, compte tenu de cette modification, est adopté à l'unanimité.

3 - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Conformément à l'article L 2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L 2122-21 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 27 mars 2008.

Il informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner (pas de droit de préemption exercé), des marchés à procédure adaptée passés ainsi que des délivrances et reprises de concessions au cimetière municipal.

4 - Finances - Débat d'orientation budgétaire (rapporteur Françoise Roy)

Comme chaque année, le conseil municipal est amené à définir les grandes orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2012 dont le vote est prévu le 23 février prochain. Une note d'information a été envoyée préalablement à la séance.

a) DOB 2012 - Budget principal

Madame Roy, adjointe aux finances, introduit le débat en rappelant les grands principes régissant le budget d'une collectivité, notamment l'obligation d'équilibre budgétaire et la capacité d'autofinancement.

Le contexte général de l'environnement économique en 2012 montre une légère reprise de l'inflation, la consommation timide des ménages, la maîtrise des dépenses de l'Etat ainsi que le déficit et la dette publique en constante augmentation.

Les nouvelles mesures de la loi de finances 2012 comportent de nombreuses dispositions qui impactent le budget de notre commune avec notamment la création du fond national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales.

La situation financière de la commune présente des taux de fiscalisation inférieurs à la moyenne nationale qu'il n'est pas prévu d'augmenter cette année. Notre taux d'endettement est important par rapport aux autres communes de la Côte-d'Ivoire, car nous remboursons encore des emprunts contractés en 1980.

En conséquence, le budget 2012 sera un budget de fonctionnement raisonné avec des dépenses limitées (- 3% ont été demandés à chaque service de la commune) et des recettes fluctuantes.

En investissement, le budget est ambitieux avec le renouvellement de l'équipement des services communaux mais surtout avec les grands projets structurants tels que la voirie communale, la mise en accessibilité ou les projets d'aménagement du territoire.

Le tableau d'équilibre permet de montrer que les règles budgétaires sont respectées.

La délibération ponctuant ce débat n'est pas soumise au vote.

b) DOB 2012 - Budget annexe de l'assainissement

Ce budget concerne actuellement peu de flux financiers. L'objectif des années futures sera la mise aux normes du réseau d'assainissement.

La délibération ponctuant ce débat n'est pas soumise au vote.

5 - Personnel (rapporteur Jean Claude Lazzaroni)

a) Comité technique paritaire (C.T.P)

Le conseil municipal s'est déjà prononcé sur ce point en septembre 2011. Cependant à la suite de la rencontre avec les organisations syndicales et à leur demande, le conseil municipal décide de ramener à 3, le nombre de représentants du personnel au comité technique paritaire. Il convient donc d'appliquer une diminution équivalente du nombre de représentants du conseil municipal. En conséquence, madame Roy et monsieur Violland se retirent du C.T.P. Les autres représentants du conseil (titulaires et suppléants) ne sont pas modifiés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b) Recensement de la population

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population, actuellement en cours sur la commune, le conseil municipal décide de désigner un coordonnateur municipal et de recruter 7 agents recenseurs dont il fixe les rémunérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Pas de question abordée.

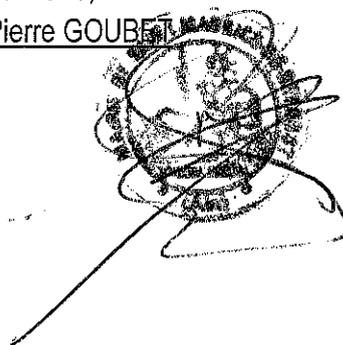
La prochaine séance du conseil est prévue le 23 Février 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 01 Février 2012.

Le Maire,

Pierre GOUBET



Affiché le 02 FEV. 2012

et retiré de l'affichage le